



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
BUREAU AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Première Réunion du Sous-groupe des Opérations de l'Espace aérien et de l'Aérodrome  
de l'APIRG  
(SG AAO/1)  
(Dakar, Sénégal, 29 – 31 mai 2017)

Point 4 de l'Ordre du jour : Définition du Projet à l'aide du Format standard de  
l'APIRG

(Présentés par le Secrétariat)

RESUME
Ce document de travail présente le Modèle de Définition de Projet à utiliser pour la définition des projets à soumettre à l'APIRG. La réunion est invitée à définir les projets identifiés et approuvés par l'APIRG/20 et l'APCC/1.
Les actions à entreprendre par la réunion figurent au <b>paragraphe 3</b> .
<b>REFERENCES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Rapport APIRG/20</li><li>– Rapport de la Réunion conjointe des SG AOP et ATM/AIM/SAR</li><li>– Rapport de l'APCC/1</li></ul>
Le présent document de travail porte sur les objectifs stratégiques : <b>A &amp; B</b>

## 1. INTRODUCTION

1.1 La réunion devrait se rappeler que suite à décision de la Réunion extraordinaire de l'APIRG (Lusaka, Zambie, juillet 2014) selon laquelle les « Projets » seraient identifiés par la réunion de l'APIRG, les Sous-groupes de l'APIRG, dans leur « ancien cadre structurel », ont identifié un ensemble initial de Projets, basés sur les Modules de Mises à niveau par blocs du Système de l'Aviation de l'OACI (ASBU) et les objectifs de performance régionaux adoptés par l'APIRG. Les réunions de l'APIRG/20 et l'APCC/1 ont ensuite examiné le travail effectué par les Sous-groupes et approuvé les projets.

## 2. DISCUSSION

2.1 Dans la Conclusion 20/49 de l'APIRG, il est demandé au Secrétariat d'élaborer un catalogue consolidé de tous les projets identifiés, en utilisant un format standard, à approuver par l'APCC et que, ce faisant, le Secrétariat devrait s'assurer que ces projets sont structurés selon les domaines de routage applicables.

**2.2** En conséquence, une proposition préparée par le Secrétariat sur la base d'une analyse comparative et de l'expérience d'autres régions de l'OACI et convenue par la réunion conjointe des sous-groupes AOP et ATM/SAR, en tant que format standard à utiliser pour tous les projets, a été soumise à l'APCC/1. Ce Modèle de Définition de Projet proposé à l'Annexe A facilitera une coordination interrégionale.

**3. ACTIONS A ENTREPRENDRE PAR LA REUNION**

La Réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans le présent document de travail;
- b) Utiliser le modèle pour définir les Projets identifiés.

-----